



Bureau

Publié le : 20/02/2025

Séance du jeudi 13 février 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00005

Rapport n°5 - Soutien 2025 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Soutien 2025 à l'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	29/01/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Action en faveur de l'Emploi »	Montant de l'opération : 9 400€
<i>Sous réserve du vote du BP 2025 et du PPIF 2025-2029</i>	

Résumé :

L'Association Régionale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap (l'ARIS) met en œuvre des services sur le Doubs et le Territoire de Belfort afin de favoriser l'inclusion active des personnes en situation de handicap.

Depuis 2021, l'association a complété son offre de service en proposant à ses bénéficiaires un dispositif expérimental : l'H'activateur de compétences, remobilisation vers l'emploi. L'association a sollicité la collectivité à hauteur de 10 000 € le 16 décembre 2024 pour la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de GBM. Il est proposé de soutenir cette action de l'association à hauteur de 9 400 € pour 2025.

I. L'association et ses missions

L'ARIS gère principalement Cap emploi 25-90 dans le Doubs et le Territoire de Belfort.

Cap emploi est un Organisme de Placement Spécialisé assurant une mission de service public, inscrit dans le cadre de la Loi Handicap de février 2005 et dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cap emploi est un réseau national de 107 structures spécialistes de la relation handicap et emploi. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter. Ils concourent à l'insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail. Ils sont financés par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.

II. Le projet H'activateur de Compétences, remobilisation vers l'Emploi

L'association depuis 2021 met en place une nouvelle modalité d'accompagnement et de remobilisation afin de compléter l'offre de service déployée au bénéfice des personnes en situation de handicap en proposant à ses bénéficiaires un nouveau dispositif innovant : l'H'activateur de compétences/ Remobilisation vers l'Emploi.

Il vise à proposer un parcours de remobilisation modulable et adapté, vers la formation et l'emploi à un public de demandeurs d'emploi en situation de handicap éloignés du marché du travail.

L'action vise à :

- permettre une resocialisation des participants, un partage d'expériences entre volontaires, mais aussi avec les professionnels ;
- amener les participants à vivre la situation de handicap de la manière la plus positive possible;
- faire découvrir aux volontaires tous les acteurs du champ de l'emploi, du handicap et de la solidarité sur leur bassin de vie ;
- remobiliser les participants vers un parcours de formation et d'insertion dans l'emploi.

Dans le cadre de ce dispositif il est proposé, aux participants à l'action des parcours modulables et collectifs complémentaires aux parcours individuels proposés par les membres du service public de l'emploi.

L'association souhaite en 2025 poursuivre cet accompagnement modulable.

Quelques éléments de bilan pour 2024 :

104 personnes orientées

- dont 75 personnes rencontrées
- dont 15 personnes programmées
- 42 entrées en parcours (56% d'adhésion)
- + 35 personnes déjà sur l'ancien projet qui ont continué en 2024
- 77 personnes en parcours

En 2025, l'action « H'activateur de compétences, remobilisation vers l'emploi » vise à accueillir 60 à 80 personnes sur le Grand Besançon éloignées du marché du travail dans une démarche de resocialisation, de mieux-être dans la relation et l'acceptation du handicap avant d'envisager une entrée dans un dispositif de pré-qualification ou insertion milieu ordinaire.

III. Demande de subvention

La mise en œuvre du projet nécessite la mobilisation d'un poste de chargé d'action.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 63 983 €

L'ARIS sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 10 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de 9 400,00€.

L'ARIS a été accompagné en 2024 pour cette action à hauteur de 9391 euros

➤ Rappel du soutien financier GBM

ARIS CAP EMPLOI	
2024	9391 €

Budget prévisionnel de l'action :

CHARGES		PRODUITS	
Achats, autres services extérieurs, et prestations externes	12 664 €	Mécénat	4 682 €
Ressources Humaines	51 319 €	Subventions	
		Département	10 000 €
		GBM	10 000 €
		FSE	39 301 €
TOTAL CHARGES	63 983 €	TOTAL PRODUITS	63 983 €

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois, à compter de sa notification.

L'association :

- devra transmettre un bilan financier et un bilan de l'action au plus tôt à la fin de la réalisation de l'action, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2026
- s'engage à reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- s'engage à justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue.

Si ces engagements n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association ARIS à hauteur de 9 400 € pour le projet H'Activateur de compétences – Remobilisation vers l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

